Foi contre Loi

Table des matières

1. Investiture des prêtres 2
2. Holocauste quotidien 3
3. Sacrifice pour le pardon des péchés 3
4. Animaux impurs 3
5. Circoncision 4
6. Repos sabbatique 4
7. Lapidation d'une femme adultère 4
8. Ne pas manger de sang 5
9. Grossesse impure 5
10. Impuretés sexuelles 5
11. Conclusion 6

Dans l'Évangile, le mot Loi est l'interprétation du mot Torah. On devrait toujours traduire Torah afin de bien comprendre le sens du texte. Ainsi, quand Paul dit « Nous estimons que l'homme est justifié par la foi (*en Jésus*) sans la pratique de la Loi (*Torah*) » (Romains 3,28), le lecteur ne comprend pas toujours l'intention de Paul qui parle encore de « la malédiction de la loi » (Galates 3,13). Mais en lisant que l'homme est sauvé par la foi en Jésus Christ et non par les œuvres de la Torah qui est devenue une malédiction, l'on comprend l'importance de la foi et l'inutilité des cultes matériels prescrits par la Torah. (Voir le texte : « Culte et lieu du culte »).

À cela certains répondent : mais Jésus a dit : « n'allez pas croire que je sois venu abolir la Loi (*Torah*) et les prophètes. Je ne suis pas venu abolir mais accomplir, car je vous le dis en vérité : avant que ne passe le Ciel et la terre pas un i, pas un point sur l'i ne passera de la Loi (*Torah*) **que tout ne soit réalisé** » (Matthieu 5,17-19). Cela est vrai ! Jésus est venu accomplir la Torah, non pas dans ses cultes, mais dans les prophéties qui annoncent son avènement. Par l'Avènement de Jésus, le Messie, tout, dans la Torah, s'est donc **déjà** réalisé.

En effet, dans la Torah (la Loi) il y a deux catégories :

1. La catégorie des Dix Commandements (Exode 20,1-17) et des prophéties Messianiques (Genèse 3,15 et 49,10 / Nombres 24,17 / Deutéronome 18,15) que **Jésus vint accomplir**.
2. La catégorie des cultes que **Jésus vint abolir**. C'est cette catégorie qui est détaillée dans la suite du texte.

1. Investiture des prêtres

> Exode 29,22 : « . . .Du bélier, tu prendras la graisse, la queue, la graisse qui recouvre les entrailles et la masse graisseuse partant du foie, les rognons et la graisse qui y adhère, ainsi que la patte droite, car c'est un bélier d'investiture. . . »
>
> Exode 29,29-30 : « Les vêtements sacrés d'Aaron passeront après lui à ses fils qui les revêtiront lors de leur onction et de leur investiture. Pendant sept jours il les revêtira, celui des fils d'Aaron qui sera prêtre après lui et qui entrera dans la Tente du Rendez-vous pour servir dans le sanctuaire. »

Comparer avec le Sacerdoce du Christ :

> Hébreux 4,14-5,10 : « Ayant donc un grand prêtre souverain qui a traversé les cieux, Jésus, le Fils de Dieu, tenons ferme la profession de foi. . . (5,9-10) . . .puisqu'il est salué par Dieu du titre de grand prêtre selon l'ordre de Melchisédech. »
>
> Apocalypse 1,6 : « Il a fait de nous des rois et des prêtres, pour son Dieu et Père : à Lui donc la gloire et la puissance pour les siècles des siècles. Amen. »
>
> Apocalypse 5,10 : « Tu as fait d'eux pour notre Dieu des rois et des prêtres régnant sur la terre. »
>
> Apocalypse 20,6 : « Heureux et saint celui qui participe à la première résurrection ! La seconde mort n'a pas pouvoir sur eux, mais ils seront prêtres de Dieu et du Christ avec qui ils régneront mille années. »

2. Holocauste quotidien

Exode 29,38-42 : « Voici ce que tu offriras sur l'autel : deux agneaux mâles d'un an, chaque jour, à perpétuité. Tu offriras l'un de ces agneaux le matin et l'autre au crépuscule ; avec le premier agneau, un dixième de mesure de leur fleur de farine pétrie avec un quart de setier d'huile d'olives broyées et une libation d'un quart de setier de vin. Le second agneau, tu l'offriras au crépuscule ; tu l'offriras avec une oblation et une libation semblables à celles du matin : en parfum d'apaisement, en offrande consumée pour Yahvé. Ce sera un holocauste perpétuel pour toutes vos générations, à l'entrée de la Tente du Rendez-vous, en présence de Yahvé, où je te donnerai rendez-vous pour te parler. »

3. Sacrifice pour le pardon des péchés

Lévitique 4,3 : « Si c'est le prêtre consacré par l'onction qui pèche et rend ainsi le peuple coupable, il offrira à Yahvé pour le péché qu'il a commis un taureau, pièce de gros bétail sans défaut, à titre de sacrifice pour le péché. »

Comparer avec :

Matthieu 26,26-28 : « Or, tandis qu'ils mangeaient, Jésus prit du pain, le bénit, le rompit et le donna aux disciples en disant : 'Prenez, mangez, ceci est mon corps'. Puis, prenant une coupe, il rendit grâces et la leur donna en disant : 'Buvez-en tous ; car ceci est mon sang, le sang de l'alliance, qui va être répandu pour une multitude en rémission des péchés'. »

4. Animaux impurs

Lévitique 11,1-7 : « Voici seulement, parmi ceux qui ruminent ou qui ont le sabot fourchu, les espèces que vous ne pourrez manger. Vous tiendrez pour impur le chameau parce que, bien que ruminant, il n'a pas le sabot fourchu ; … (11,7) vous tiendrez pour impur le porc parce que tout en ayant le sabot fourchu, fendu en deux ongles, il ne rumine pas, etc. »

Comparer avec :

Matthieu 15,10 : « Et ayant appelé la foule près de Lui, Il leur dit : 'Écoutez et comprenez ! Ce n'est pas ce qui entre dans la bouche qui souille l'homme ; mais ce qui sort de sa bouche, voilà ce qui souille l'homme'. »

Actes 10,9-16 : « Le lendemain, tandis qu'ils faisaient route et approchaient de la ville, Pierre monta sur la terrasse, vers la sixième heure, pour prier. Il sentit la faim et voulut prendre quelque chose. Or, pendant qu'on lui préparait à manger, il tomba en extase. Il voit le ciel ouvert et un objet, semblable à une grande nappe nouée aux quatre coins, en descendre vers la terre. Et dedans il y avait tous les quadrupèdes et les reptiles, et tous les oiseaux du ciel. Une voix lui dit alors : 'Allons, Pierre, immole et mange'. Mais Pierre répondit : 'Oh non ! Seigneur, car je n'ai jamais rien mangé de souillé ni d'impur !' De nouveau, une seconde fois, la voix lui parle : 'Ce que Dieu a purifié, toi, ne le dis pas souillé'. Cela se répéta par trois fois, et aussitôt l'objet fut remporté au ciel. »

5. Circoncision

Lévitique 12,3 : « Au huitième jour on circoncira le prépuce de l'enfant. »

Deutéronome 10,16 : « Circoncisez votre **coeur** et ne raidissez plus votre nuque… »

Comparer avec :

Jérémie 4,4 : « Circoncisez-vous pour Yahvé, ôtez le prépuce de votre coeur, gens de Juda et habitants de Jérusalem, sinon ma colère jaillira comme un feu, elle brûlera sans personne pour éteindre, à cause de la méchanceté de vos actions. »

Romains 2,28-29 : « Car le Juif n'est pas celui qui l'est au-dehors, et la circoncision n'est pas au-dehors dans la chair, le vrai Juif l'est au-dedans et la circoncision dans le coeur, selon l'esprit et non pas selon la lettre : voilà celui qui tient sa louange non des hommes, mais de Dieu. »

6. Repos sabbatique

Exode 31,12-14 : « Yahvé dit à Moïse : 'Toi, parle aux Israélites et dis-leur : vous garderez bien mes sabbats, car c'est un signe entre moi et vous pour vos générations, afin qu'on sache que je suis Yahvé, celui qui vous sanctifie. Vous garderez le sabbat car il est saint pour vous. Qui le profanera sera mis à mort ; quiconque fera ce jour-là quelque ouvrage sera retranché du milieu de son peuple.' »

Comparer avec :

Luc 6,1-11 : « Or il advint, un sabbat, qu'il traversait des moissons, et ses disciples arrachaient et mangeaient des épis en les froissant de leurs mains. Mais quelques Pharisiens dirent : 'Pourquoi faites-vous ce qui n'est pas permis le jour du sabbat ?' Jésus leur répondit : 'Vous n'avez donc pas lu ce que fit David, lorsqu'il eut faim, lui et ses compagnons, comment il entra dans la demeure de Dieu, prit les pains d'oblation, en mangea et en donna à ses compagnons, ces pains qu'il n'est permis de manger qu'aux seuls prêtres ?' Et il leur disait : 'Le Fils de l'homme est maître du sabbat'… »

7. Lapidation d'une femme adultère

Lévitique 20,10 : « L'homme qui commet l'adultère avec la femme de son prochain devra mourir, lui et sa complice. »

Deutéronome 22,23-24 : « Si une jeune fille vierge est fiancée à un homme, qu'un autre homme la rencontre dans la ville et couche avec elle, vous les conduirez tous deux à la porte de cette ville et vous les lapiderez jusqu'à ce que mort s'ensuive… »

Comparer avec :

Jean 8,4-10 : « …ils disent à Jésus : 'Maître, cette femme a été surprise en flagrant délit d'adultère. Or, dans la Loi, Moïse nous a prescrit de lapider ces femmes-là. Toi donc, que dis-tu ?' Ils disaient cela pour le mettre à l'épreuve, afin d'avoir matière à l'accuser. Mais Jésus, se baissant, se mit à écrire avec son doigt sur le sol. Comme ils persistaient à l'interroger, il se redressa et leur dit : 'Que celui d'entre vous qui est sans péché lui jette le premier une pierre !' Et se baissant de nouveau, il écrivait sur le sol. Mais eux, entendant cela, s'en allèrent un à un, à commencer par les plus vieux ; et il fut laissé seul, avec la femme toujours là au milieu. Alors, se redressant, Jésus lui dit : 'Femme, où sont-ils ? Personne ne

t'a condamnée ?' Elle dit : 'Personne, Seigneur.' Alors Jésus dit : 'Moi non plus, je ne te condamne pas. Va, désormais ne pèche plus'. »

8. Ne pas manger de sang

Lévitique 17,10-14 : « Tout homme de la maison d'Israël ou tout étranger résidant parmi vous qui mangera du sang, n'importe quel sang, je me tournerai contre celui-là qui aura mangé ce sang, et je le retrancherai du milieu de son peuple. Oui, la vie de la chair est dans le sang. Ce sang, je vous l'ai donné, moi, pour faire sur l'autel le rite d'expiation pour vos vies ; car c'est le sang qui expie pour une vie… »

Comparer avec :

Jean 6,53 : « Alors Jésus leur dit : 'En vérité, en vérité, je vous le dis, si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme et ne buvez son sang, vous n'aurez pas la vie en vous.' »

9. Grossesse impure

Lévitique 12,2-4 : « Parle aux Israélites, dis-leur : Si une femme est enceinte et enfante un garçon, elle sera impure pendant sept jours comme au temps de la souillure de ses règles. Au huitième jour on circoncira le prépuce de l'enfant et pendant 33 jours encore elle restera à purifier son sang. Elle ne touchera à rien de consacré et n'ira pas au sanctuaire jusqu'à ce que soit achevé le temps de sa purification. »

10. Impuretés sexuelles

De l'homme :

Lévitique 15,1-2 : « Parlez aux Israélites, vous leur direz : Lorsqu'un homme a un écoulement sortant de son corps, cet écoulement est impur… »

De la femme :

Lévitique 15,19 : « Lorsqu'une femme a un écoulement de sang et que du sang s'écoule de son corps, elle restera pendant sept jours dans la souillure de ses règles. Qui la touchera sera impur jusqu'au soir… »

Quand Jésus dit : « N'allez pas croire que Je sois venu abolir la Loi et les Prophètes, Je ne suis pas venu abolir, mais accomplir... » (Matthieu 5,17-19), Il ne se réfère pas aux œuvres du culte de la Torah mais aux prophéties qui s'y trouvent annonçant sa Venue. Il vient afin de les accomplir. Il se réfère aussi, bien sûr, aux Dix Commandements : « Celui donc qui violera l'un de ces moindres préceptes et enseignera aux autres de faire de même, sera tenu pour le moindre dans le Royaume des Cieux... » (Matthieu 5,19).

Par contre, Jésus dénonce comme inventées par les scribes et les pharisiens les pratiques cultuelles de la Torah (Matthieu 15,1-20 / Matthieu 23).

De même, St Paul s'insurge contre ces mêmes pratiques qu'il qualifie de malédiction : « Le Christ nous a rachetés de **la malédiction** de la Loi (*Torah*) » (Galates 3,13).

11. Conclusion

Nous sommes sauvés par la foi en Jésus et non par la pratique de la Loi (Torah) (Galates 3,2-9). Ceci s'applique à toutes les lois cultuelles de toutes les religions (Torah, Droit Canonique, Shariaa, etc.).

Copyright © 2026 - Pierre2.net - Tous droits réservés.